



ASSOCIATION NORD LOISIRS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 12-17 ANS

2021-2022

Le règlement intérieur a pour but d'organiser la vie du groupe, dans un climat de confiance et de coopération indispensable à un bon fonctionnement.

PRÉAMBULE

Le **Club Ados de l'association Nord Loisirs** est un espace dédié aux jeunes toulousains de 12 à 17 ans, qui souhaitent s'investir dans leurs loisirs. Ils peuvent venir dès leur entrée en 6ème.

Dans un espace convivial, au sein de nos locaux les jeunes ont la possibilité de participer à des projets, de développer leur autonomie et d'apprendre à vivre ensemble. Ils sont encouragés à devenir acteurs de leurs loisirs. C'est un lieu de rencontres, d'échanges et d'informations. Le présent règlement intérieur garantit l'accès à tous, sans discrimination, sur la base du respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance. Ce règlement intérieur s'applique à toute personne fréquentant l'accueil des adolescents, que ce soit les jeunes, le personnel encadrant ou tout autre personne entrant dans la structure.

ARTICLE 1

- **Les conditions d'accès**

Le Club Ados est accessible à tous collégiens, lycéens de 12 à 17 ans, soit par le biais de l'inscription au CLAC (Centre de Loisirs Associé au Collège) soit par l'intermédiaire d'une inscription sur place dans nos bureaux, au 13 boulevard d'Arcole 31000 Toulouse.

N'auront accès au Club Ados que les adhérents à jour de leur adhésion et cotisation annuelle, possédant un dossier d'inscription et sanitaire complets.

ARTICLE 2

- **Droits et devoirs**

Tous les usagers du Club Ados doivent :

- Respecter les autres et ne pas utiliser la violence verbale ou physique.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

Au sein du local et dans ses abords immédiats il est interdit :

- De fumer.
- De consommer ou d'introduire de l'alcool.
- De consommer ou d'introduire toute sorte de produit illicite.
- D'introduire tout matériel représentant un danger quelconque.

ARTICLE 3

- **Non-respect du règlement**

En cas de non-respect, la procédure suivante sera appliquée :

- Discussion avec le jeune, le groupe de jeunes et l'équipe d'animation. Si cette discussion n'aboutit pas nous enverrons une lettre aux parents.
- Exclusion temporaire ou définitive de l'enfant prononcée par la direction de l'association Nord Loisirs en accord avec l'équipe d'animation du Club Ados.

L'exclusion se matérialisera par l'interdiction de fréquenter le local et/ou de participer aux activités organisées. Cette décision sera notifiée aux parents par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise en main propre après émargement.

ARTICLE 4

- **Les horaires d'ouverture du Club Ados**

Les jeunes doivent respecter les horaires définis par l'équipe d'animation en début d'année. En cas de retard ou d'absence, ils doivent contacter l'équipe d'animation.

- Durant la période scolaire les mercredis après-midi :
Le mercredi : de 13h00 à 18h.

- Durant les vacances scolaires :
Du lundi au vendredi : horaires variables en fonction de la programmation définie.

ARTICLE 5

- **Participation financière**

L'accès au Club Ados est soumis à une adhésion obligatoire pour l'année scolaire 2020/2021, d'un montant de 13 euros.

L'accueil des mercredis après-midi fait l'objet d'une participation annuelle calculée selon le quotient familial-CAF.

Pendant les vacances des semaines multi activités payantes sont proposées. La tarification se fait en fonction du quotient familial-CAF.

ARTICLE 6

- **Responsabilités**

Une équipe d'animation composée d'une référente jeunesse et d'un animateur, encadre les jeunes. Ils sont à disposition pour toute observation ou suggestion. Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs lorsqu'ils se trouvent dans la structure de l'association Nord Loisirs ou dans le cadre d'une activité mise en place par le Club Ados.

Le départ pour les sorties se fait à partir du Club Ados (13 boulevard d'Arcole – 31000 Toulouse) sauf cas exceptionnel. Les jeunes peuvent-être amenés à quitter la structure en autonomie, sur des temps balisés en avertissant l'animateur.

L'**association Nord Loisirs** décline toute responsabilité en cas d'événement intervenant sur ces temps.

Sauf avis contraire des parents, les Ados sont autorisés à quitter seuls la structure et le lieu des activités extérieures.

Les parents sont financièrement responsables de toute détérioration volontaire. L'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé. L'association décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les jeunes.

Les jeunes signent une feuille d'émargement à leur arrivée et à leur départ.

Signature du **jeune**

Signature des **parents**

Signature **équipe d'animation**

